DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN REUNION DU 29 JANVIER 1968 a sub-estable field of the contract

68004

Cession de cer-

rairs dant diff6remts months concidées par la Ville & La SEMARROY.

Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante huit, à 20 h 30, me Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au licu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 24 janvier 1903

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUGHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, MAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL, DOMECQ.

Représentés : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI M. BOUCHET par Helle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a 6té, conformement à l'article 19 du Code Municipal, procecé immédiatement à l'élection d'un acrétaire pris dans le sein du Censul.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été designe pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, article 76-1 (modifié par le décret du 19 mai 1959) :
 - Vu les statuts de la S.E.M.A.R.ROY.
 - Vu le décret du 1er Juin 1960, approuvant les cahiers des charges types d'aménagement urbain;
 - Vu les conventions de concession :

. 10

- de la Zone d'Habitation, en date du 15 Octobre 1965,
- de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, en date du 23 décembre 1965,
- de la Zone Commerciale, en date du 10 novembre 1967,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal d'approbation des concussions, à savoir :
 - de la Zone d'Habitation, en date du 1er octobre 1965,
 - de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, en date du 1er Octobre 1965,
 - de la Zone commerciale, en date du 10 Novembre 1967;

JAST . IN PLANTE TO DECIDE :

1º/ D'arrêter ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires de cossion de terrains dans les différentes zones :

a) Zone d'Habitation

a princi sonne i

2

- regardino state Société Centrale Immobilière de la Caisse des Deputs
- Legale : Alexandre Terrain pour édification de 46 appartements pour accession à la propriété.
- 1026 , NYACTI , CAT Terrain pour édification de 55 appartements pour location
- de de 30 résidences secondaires.
 - Monsieur DESCUDET, promoteur
 - Terrain pour édification de 36 appartements en location
- Parcelles pour construction et vente de prototypes de maisons individuelles
- M. HUMIERE, pour résidence individuelle - M. PROUST COLUMN TO STATE OF THE STATE OF - M. PARIS - All - The William and William - M. GIRARD . 4 M. C. English Rd. Sergion 1. - M. HENRY the man and the state of the - M. MAUBOUCHER Sisterie geldenstrette gel n' e-- M. CARDONA - M. VADEL , CARE NO CONTRACT WE SHOULD BE e a should see of - M. BUHOL - M. REY
 - M. LETELLIER "

 M. LEGRIZY "

 M. PIECENTES "
 - M. ORGERON LABORATE BERNELLE
 - M. HEURTEAUX # #
 - M. PERM "

- b) Zone d'Activités Economiques Complémentaires
 - Sociétá R.C.T.R.A.C.O.
 - Entroprise MOUNIER

- M. BROCHET
- M. LACROIX

- M. DALIBERT, chocolatier
- Administration des P.&.T.
- M. BELLEVILLE (Constructions Navales)
- M. DELGRANCE, décorateur
- Gie FRANCAISE DES CONDUITES D'EAU
- M. SCHUHET, mécanique générale
- H. BLONDEL, dipôt d'usine de memuiserie
- Stå d'ETUDES et d'ENTREPRISES de T.P. .
- Entreprise HEULIN
- Entroprise GENERALE DLERONAISE DE BATIKENTS
- M. TOURTILOT, fabrique d'agglomérés
- M. CORTADI, récupération desétaux
- M. CADU, béton préfabriqué et agglomèrés

c) Zone Commerciale

- Sté PIGEOUNIER, appareillage ménager
- Moubles BARREAUD
- M. TROMAS, agence des automobiles MERCEDES
- K. CASSAGNAU, agence des automobiles PEUGEOT
- M. DALHER, bureaux et magasin sanitaire
- M. MOLLAY, bureaux et magasin peintures
- M. DUMONT, caravanes

- M. BESSE, nautisme
- M. DREVELLE, station de dépannage.
- 2º/ de soumettre cette liste à l'approbation du Comité priva su cahier desc charges de concession (article 17), et au Code de l'Urbanisme.

Pait et délibéré les jour, mois et nu susdits Ont signé au registre Mi. les mumbres présents

Pro le Député-Caire

Pr le Député-inire 1°Adjoint Délégué,

NOCHELOS:

VU

ROCHEFORT-siMER, le 13 J

13 JUIN 1968 ,



OBJET : Cession de terrains dans les différentes zônes concédées à la S.E.M.A.R.RDY. -

REFER .: Délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1968 -

F. J. : 2 -

J'ai l'honneur de vous retourner, sous ce pli, dûment visé par mes soins, un exemplaire de la délibération de votre Conseil Municipal du 29 janvier 1968 relative à la cession de terrains dans différentes zônes concédées par votre commune à la S.E.M.A.R.RCY.

Vous trouverez également sous ce pli, pour information, copie de la lettre que M. le Directeur Départemental de l'Equipement - Service de la Construction, m'a adressée à ce sujet.

LE SOUS-PREFET.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale de l'Equipement

UDC/1-N° GD7210

L'INGERIEUR EN CHEF

des PONTS-et-CHAUSSEES

DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT

à

Monsieur le SGUS-PREFET de ROCHEFORT

OBJET : Ville de ROYAN - Cession de terrains dans les cifférentes zônes concédées par la ville à la S.E.M.A.R.HOY.

REFER.: Votre envoi MP/AC du 4 avril 1968 -

Par bordereau cité en référence, vous m'evez transmis le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 1968 au cours de laquelle la liste des bénéficieires d'une rétrocession de terrains dans les différentes zônes acquises par la 5.E.M.A.R.RDY. a 4té arrêtée.

Vous me priez, à toutes fins utiles, de donner mon avis à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire conneître que je donne mon accord pour la rétrocession de parcelles de terrain à M. DESCUDET promoteur, en vue de la construction de 28 pavillons individuels dans la zône d'habitation dont l'améragement est proche de l'achèvement et pour lesquelles le prix de vente n'appelle pas d'observation de ma part.

Pour les mêmes raisons, je donne également avis favorable à la rétrocession de terrain au même promoteur pour l'édification d'un immeuble de 36 logements destinés à la location.

J'émets aussi un avis favorable à la rétrocession de terrain à la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la Construction d'immoubles de 55 logements destinés à la location et 46 pour l'accession à la proptiété car le purmis de construire a été accordé pour ces deux opérations qui démarrent et au sujet desquelles j'ai totenu auprès de M. le Directeur de la S.E.M.A.A.HDY tous les renseignements techniques et financiers qu'il m'était indispensable de connaître.

.../

Quant au terrain destiné à la construction de 30 pavillons en résidence secondaires, il est également viabilisé et certaines maisons sont déjà achevées ou en coura, eussi je formule un avis favorable pour la revente des parcelles dont le découpage est conforme au plan de masse approuvé.

En ce qui concerne les rétrocessions de terrains dans la zône commerciale, je ne puis m'y opposer car les parcelles sont déjà vendues 12 et 15 F le mètre certé ou en coura de ces ion et des permis de construire accordés à certaine attributaires (Sté NICOLIN - Meubles BARREAUD - M. THOMAS) sont déjà suivis d'exécution.

Enfin, dans la zône d'activités économiques complémentaires, la situation est sensiblement identique. Une quinzaine de parcelles sont déjà vandues et des options sont prises pour 6 autres.

Je donne donc a postériori un avis favorable pour la rétrocession en cause dont, je m'empresse d'ajouter, l'effectation n'appelle pas d'observation de ma part, non plus que le prix de cession appliqué, 12 F le mètre carré.

P/Le Directeur Départemental de l'Equipement L'Ingénieur en Chef de la Construction

Y. NIOT